

Commune de VESLUD

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 octobre, à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gérard LOISEAUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/25

Présents : Gérard LOISEAUX, Yoan BOUCHER, Philippe DHENIN, Sébastien DUJARDIN, Yannick GOULIN, Christophe LEFEVRE, Séverine NOTTA

Procuration : Néant

Absente excusée : Mélanie ROZE

Secrétaire de séance : Philippe DHENIN

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 07 juillet 2025

1) Avis sur la Convention intercommunale d'attribution des logements

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon est compétente en matière de politique de l'habitat. Elle a mis en place sa Conférence intercommunale du Logement (C.I.L.) par délibération du 19 décembre 2024. Cette C.I.L. s'est réunie le 24 mars 2025 en séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon. Lors de cette réunion, l'ensemble des personnes présentes et représentées ont, d'une part, voté favorablement l'adoption du règlement intérieur de la CIL, qui vise à préciser les modalités de fonctionnement de la C.I.L., et, d'autre part, approuvé le projet de la Convention Intercommunale d'Attribution. Il est souligné que la Convention intercommunale d'Attribution (C.I.A.) s'appuie sur le Document Cadre qui fixe les orientations en matière d'attributions de logements sociaux, d'équilibres territoriaux et d'accueil des publics prioritaires et que ces orientations sont traduites sous forme d'engagements pour chaque acteur dans la C.I.A. élaborée par les partenaires, qui en seront signataires, et établie pour une durée de six ans.

Le projet de Convention Intercommunale d'Attribution a été approuvé par le conseil communautaire le 03 juillet 2025. Sur notre commune sont implantés des logements sociaux. C'est à ce titre que le conseil municipal est invité à ratifier la Convention intercommunale d'Attribution ci jointe et d'autoriser le Maire à la signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la convention et autorise Mr le Maire à la signer.

2) Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Dans l'attente du vote du budget primitif au mois d'avril 2026, il convient de prendre une délibération pour autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en cas d'opération indispensable et/ou urgente.

D'après les dispositions du code général des collectivités territoriales à l'article L 1612-1, les dépenses d'investissement sont limitées au ¼ des crédits ouverts au budget d'investissement de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétaire au BP 2025 : 42 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 10 500 € correspondant à 25 % du montant de 42 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont principalement des travaux de voirie ou des acquisitions de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

3) Création d'un site cinéraire par l'agrandissement du cimetière communal

Suite à la proposition des époux MENNESSON Jean et Renée de céder à la Commune les deux parcelles H 516 et 573 d'une contenance totale de 4.73 ares jouxtant le cimetière communal, un acte de vente a été signé le 24/10/2010.

Les époux MENNESSON ont cédé ces deux parcelles pour la somme modique de 300 € dans le seul but d'agrandir le cimetière. Monsieur Jean MENNESSON, ancien maire, voulait faire un geste pour la commune. Afin de respecter les volontés des époux MENNESSON, il convient d'entériner cet agrandissement.

La crémation, étant en augmentation constante par rapport aux inhumations (une sur deux actuellement), devrait accroître le besoin de cavurnes dans un futur proche pour accueillir les urnes des défunt.

Face à ce constat, il est proposé de créer un espace cinéraire pour des cavurnes dans la parcelle H 516. Des aménagements devront être entrepris : pose d'une clôture et plantation d'une haie forestière, accès à la parcelle en ouvrant le mur actuel au niveau des concessions n° 17 et 18 inoccupées qui doivent être supprimées. La sente actuelle située le long du cimetière restera accessible par une porte à chaque extrémité de la parcelle. Les travaux seront réalisés par l'employé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'agrandissement du cimetière communal par la création d'un site cinéraire dans une partie de la parcelle H 516 pour accueillir environ une trentaine de cavurnes (en priorité) et entérine les travaux nécessaires à cette opération.

4) Questions diverses

Changement de qualité de la secrétaire de mairie.

Suite à la valorisation de qualification des postes de secrétaire de mairie, Anne ANDRE, secrétaire de mairie, est promue secrétaire général de mairie.

Installation du pack sécurité sur les deux PC de la mairie

La Communauté d'Agglomération prend en charge l'installation d'un pack « cyber sécurité » et sa maintenance annuelle pendant 2 ans pour les deux PC de la commune.

Ce pack comprend par commune un nom de domaine : veslud.fr et deux licences Workspace (messagerie avec antispam et antivirus).

La nouvelle adresse mail de la mairie est mairie@veslud.fr

Pose des décors de NOEL sur les mâts d'éclairage public

En 2024, les décors n'ont pas été posés en raison d'une prestation trop élevée. L'entreprise en charge de l'éclairage public ayant revu le prix de sa prestation à la baisse par rapport à l'année dernière, les décors seront posés à la mi-novembre.

Pose d'un banc au calvaire au chemin des Romains

Nicolas ARLE, employé communal, a réalisé les travaux d'aménagement. Les promeneurs peuvent de nouveau profiter d'une petite pause sur le nouveau banc en matériau recyclé.

Commémoration du 11 novembre 1918

La cérémonie se déroulera le **mardi 11 novembre à 18 h** avec l'association des anciens combattants

Le monument aux morts ainsi que la montée du cimetière seront illuminés par des bougies. Des projecteurs seront mis en place au cimetière communal et au cimetière militaire allemand.

- Rendez-vous devant la mairie
- Dépôt de gerbe au monument aux morts et lecture des discours
- Visite des sépultures des victimes militaires et montée au cimetière allemand
- Exposition et film projeté à la salle des fêtes
- Vin d'honneur

Une invitation sera distribuée dans toutes les BAL.

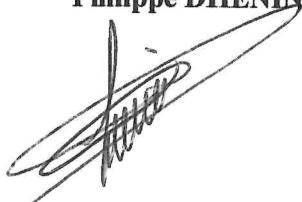
Arbre de NOEL

L'arbre de NOEL est organisé en deux manifestations distinctes le **samedi 13 décembre** : repas le midi chez Mélo, et le soir à 18h à la salle des fêtes pour la remise des cadeaux aux enfants par le Père Noël et des colis aux seniors.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h45.

Le Secrétaire,

Philippe DHENIN



Le Maire,

Gérard LOISEAUX

